



Plan d'epargne en entreprise et fiche de paie

Par Visiteur

Bonjour,
j'ai un plan d'épargne entreprise et l'on me retire 80 euros par mois sur ma fiche de paye pour ce PEE. Ce placemant étant personnel est il vrai qu'il rentre dans le partage des bien communs ?

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Oui parfaitement le PEE est un bien commun. De ce fait en cas divorce il rentre dans le partage.

Bien cordialement